

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

**Délibération 2022-51**

**OBJET : Lancement d'Appel d'Offres – Acquisition de composteurs**

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	38
Désignés : .....	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents : .....	16
Visio : .....	0
Votants : .....	21
Procurations .....	6
Date de la convocation : 8 septembre 2022	

Le 15 septembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;  
Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALEND, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

#### Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT  
Marion MUSSO à Françoise THOMEL,  
Georges VAZIA à Marie ANASSE  
Xavier WIIK à Jean LEONETTI  
Jean-Marc DELIA à Hassan EL JAZOULI  
Christophe ULIVIERI à Anne Marie BOUSQUET

#### Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;  
Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;  
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Mme BADAoui est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM mène depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, des actions pour la promotion du compostage collectif et individuel qui remportent un grand succès. Le territoire géré par le syndicat est maillé de plus de 140 sites de compostage collectif installés en copropriété, dans des écoles ou encore en domaine public.

Ces composteurs sont mis gratuitement à disposition des foyers ou des quartiers en échange du suivi d'une formation au compostage des utilisateurs. En 2021 ce sont plus de 750 composteurs individuels distribués et 22 nouveaux sites collectifs installés sur le territoire UNIVALOM.

Afin de pouvoir honorer ces demandes en composteur, un marché avait été passé et est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Dans le cadre du renouvellement de ce marché, une convention de groupement a été conclue entre UNIVALOM, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, (C.A.C.P.L.) et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse (C.A.P.G.)

En effet, dans la logique de l'intercommunalité, et afin d'optimiser la gestion des ressources publiques et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats, il paraît opportun de mutualiser les procédures de marchés publics en recourant aux groupements de commandes afin de gérer les besoins en fournitures, services et travaux afin d'optimiser les dépenses.

Il convient donc de relancer une procédure d'Appel d'offres européen sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum et d'y inclure de nouvelles prestations.

En effet, les besoins en composteurs sont variés et dépendent de l'usage individuel ou collectif, de la taille du site à équiper et de sa fréquentation. Ainsi il est prévu de pouvoir acquérir des composteurs en plastique (meilleure durabilité et maintien de la chaleur par rapport au bois) de différents volumes et des composteurs en bois plus esthétiques et de plus gros volume qui équiperont des sites sous forme de pavillons pour le compostage collectif. Un lot concerne le matériel d'entretien et notamment les tamis permettant d'obtenir après maturation un compost facile à utiliser par les utilisateurs des sites.

Les seuils annuels de commande ont largement été réhaussés, par rapport à l'ancien appel d'offres, afin de pouvoir répondre au besoin de dotation des habitants du territoire en composteurs dans le cadre du tri à la source des biodéchets demandé par la loi AGECE du 10 février 2020.

Ce dossier d'Appel d'offres comporte donc les 5 lots suivants :

- Lot n°1 : « FOURNITURES DE COMPOSTEURS EN PLASTIQUE » pour un seuil annuel maximum de 15 000 composteurs et une estimation du montant annuel de 350 000 €HT.
- Lot n°2 : « FOURNITURES DE COMPOSTEURS EN BOIS » pour un seuil annuel maximum de 2 000 composteurs et une estimation du montant annuel de 45 000 €HT.
- Lot n°3 : « PAVILLON COMPOSTAGE » pour un seuil annuel maximum de 20 pavillons et une estimation du montant annuel de 50 000 €HT.
- Lot n°4 : « MATERIEL ENTRETIEN SITES COMPOSTAGE » pour un seuil annuel maximum 55 000 €HT.
- Lot n°5 : « FOURNITURES DE LOMBRICOMPOSTEURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS » pour un seuil annuel maximum de 400 lombricomposteurs individuels et 50 lombricomposteurs collectifs et une estimation de 27 000 €

Ces marchés auront une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de 4 ans.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'Appel d'offres européen décomposé en 5 lots, sous la forme d'accord-cadre à bons de commande avec maximum et à signer le marché correspondant et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation.
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20220915-2022-51-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022